

Délibération CA-20260625-7

Vanves, le 25 juin 2026

Conseil d'administration du Cnous du 25 juin 2026
Délibération relative au renouvellement de la convention de mandat pour le
traitement des BCS des GENES

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le renouvellement de la convention de mandat pour le traitement des BCS des GENES tel que présenté en séance le 25 juin 2026.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu la convention de mandat n°20230721, 365-35-02-00, en date du 21 juillet 2023 entre le Cnous et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique

• **Point de l'ordre du jour**

7 – Renouvellement de la convention de mandat pour le traitement des BCS des GENES

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Décision soumise au conseil d'administration :**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le renouvellement de la convention de mandat pour le traitement des BCS des GENES.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres présents : 27

Procurations : 11

Pour : 26

Contre :

Abstentions : 1

NPPV : 0

La présidente
Bénédicte Durand